



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

Monsieur Marc FESNEAU
Ministre de l'Agriculture et de la
Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 rue de Varenne
75349 Paris SP 07

À Paris, le 24 octobre 2023

Objet : Responsabilité élargie des producteurs (REP) dans le secteur du bâtiment

Monsieur le Ministre, *M. Marc*

Après avoir été sollicités par la Fédération nationale du bois (FNB), nous nous permettons de vous alerter sur la mise en application de la filière de Responsabilité élargie des producteurs pour les Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB).

Le Gouvernement, par votre biais, promeut une progression de 50% des volumes de bois pour le bâtiment à l'horizon 2035, et entend mener une politique de valorisation de la forêt française. Nous nous réjouissons de ces annonces qui vont dans le bon sens.

Toutefois, les acteurs de la filière bois craignent que la mise en œuvre de la filière REP PMCB ait des conséquences néfastes pour leur activité et engendre une distorsion de concurrence, entre matériaux de construction, au détriment du bois. De surcroît, la filière alerte sur d'inévitables distorsions de concurrence avec les produits importés, la France étant mieux-disante que le reste de l'Union européenne. Et ceci, en l'absence de contrôles.

Les scieurs redoutent que le montant de l'éco-contribution, fixé en suivant le cahier des charges des éco-organismes, entraîne une escalade des prix, à partir de 2024 et jusqu'à 2027, difficilement soutenable pour la filière bois française. Les conséquences de cette hausse sur les comportements d'achat entraîneront logiquement une préférence pour le béton et l'acier, envoyant un signal incohérent avec les objectifs de décarbonation du secteur du bâtiment.

frederic.descrozaille@assemblee-nationale.fr

Tel : 01.40.63.95.01

126 Rue de l'Université 75007 PARIS



Plus précisément, la FNB exprime ses réserves quant à l'avis aux producteurs, édicté le 10 décembre 2022, qui n'intègre pas les préconisations, jugées pertinentes par la filière, de l'ADEME. L'agence avait plaidé pour que le contributeur soit le dernier acteur industriel ayant transformé ou assemblé les produits et matériaux avant-vente. Or, ce sont les industriels de la première transformation (scieurs, trancheurs, dérouleurs de bois) qui devront s'acquitter de l'écocontribution, alors même qu'ils subissent déjà les frais d'une conjoncture économique difficile.

Nous avons également été alertés sur le faible taux de recouvrabilité des éco-contributions, ainsi que sur des comportements de free-riding constatés au sein des quatre éco-organismes agréés. Les acteurs de la filière s'inquiètent de telles pratiques. Ils en appellent naturellement aux ministres concernés pour faire respecter strictement la législation en vigueur, notamment le droit de la concurrence.

Nous exprimons un réel attachement à la filière forêt-bois française, qui contribue à la transition écologique et à la souveraineté industrielle de notre pays. Nous sommes également soucieux du bon respect des objectifs de décarbonation du secteur du bâtiment, en cohérence avec la planification écologique du Gouvernement. Pour cette raison, nous vous prions de bien vouloir prendre en compte les alertes de la Fédération nationale du bois au sujet de la mise en place de la REP PMCB.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, mes plus respectueuses salutations.

Frédéric DESCROZAILLE
Damien ABAD
Eric ALAUZET
Géraldine BANNIER
Thierry BENOIT
Anthony BROSSE
Danielle BRULEBOIS
Philippe EMMANUEL
Eric GIRARDIN
Joël GIRAUD
Yannick HAURY
Laurence HEYDEL
GRILLERE

Loïc KERVRAN
Brigitte KLINKERT
Stéphanie KOCHERT
Luc LAMIRAUULT
Jean-Charles
LARSONNEUR
Sandrine LE FEUR
Didier LE GAC
Pascal LECAMP
Didier LEMAIRE
Lise MAGNIER
Sandra MARSAUD
Sophie METTE

Nicolas PACQUOT
Sophie PANONACLE
Patrice PERROT
Philippe PRADAL
Richard RAMOS
Rémy REBEYROTTE
Philippe SOREZ
Stéphane TRAVERT
Corinne VIGNON
Lionel VUIBERT



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Roland LESCURE
Ministre délégué chargé de
l'Industrie
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

À Paris, le 24 octobre 2023

Objet : Responsabilité élargie des producteurs (REP) dans le secteur du bâtiment

Monsieur le Ministre, *M. Roland,*

Après avoir été sollicités par la Fédération nationale du bois (FNB), nous nous permettons de vous alerter sur la mise en application de la filière de Responsabilité élargie des producteurs pour les Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB).

Le Gouvernement, par votre biais, promeut une progression de 50% des volumes de bois pour le bâtiment à l'horizon 2035, et entend mener une politique de valorisation de la forêt française. Nous nous réjouissons de ces annonces qui vont dans le bon sens.

Toutefois, les acteurs de la filière bois craignent que la mise en œuvre de la filière REP PMCB ait des conséquences néfastes pour leur activité et engendre une distorsion de concurrence, entre matériaux de construction, au détriment du bois. De surcroît, la filière alerte sur d'inévitables distorsions de concurrence avec les produits importés, la France étant mieux-disante que le reste de l'Union européenne. Et ceci, en l'absence de contrôles.

Les scieurs redoutent que le montant de l'éco-contribution, fixé en suivant le cahier des charges des éco-organismes, entraîne une escalade des prix, à partir de 2024 et jusqu'à 2027, difficilement soutenable pour la filière bois française. Les conséquences de cette hausse sur les comportements d'achat entraîneront logiquement une préférence pour le béton et l'acier, envoyant un signal incohérent avec les objectifs de décarbonation du secteur du bâtiment.

frederic.descrozaille@assemblee-nationale.fr

Tel : 01.40.63.95.01

126 Rue de l'Université 75007 PARIS



Plus précisément, la FNB exprime ses réserves quant à l'avis aux producteurs, édicté le 10 décembre 2022, qui n'intègre pas les préconisations, jugées pertinentes par la filière, de l'ADEME. L'agence avait plaidé pour que le contributeur soit le dernier acteur industriel ayant transformé ou assemblé les produits et matériaux avant-vente. Or, ce sont les industriels de la première transformation (scieurs, trancheurs, dérouleurs de bois) qui devront s'acquitter de l'écocontribution, alors même qu'ils subissent déjà les frais d'une conjoncture économique difficile.

Nous avons également été alertés sur le faible taux de recouvrabilité des éco-contributions, ainsi que sur des comportements de free-riding constatés au sein des quatre éco-organismes agréés. Les acteurs de la filière s'inquiètent de telles pratiques. Ils en appellent naturellement aux ministres concernés pour faire respecter strictement la législation en vigueur, notamment le droit de la concurrence.

Nous exprimons un réel attachement à la filière forêt-bois française, qui contribue à la transition écologique et à la souveraineté industrielle de notre pays. Nous sommes également soucieux du bon respect des objectifs de décarbonation du secteur du bâtiment, en cohérence avec la planification écologique du Gouvernement. Pour cette raison, nous vous prions de bien vouloir prendre en compte les alertes de la Fédération nationale du bois au sujet de la mise en place de la REP PMCB.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, mes plus respectueuses salutations.

Frédéric DESCROZAILLE
Damien ABAD
Éric ALAUZET
Géraldine BANNIER
Thierry BENOIT
Anthony BROSSE
Danielle BRULEBOIS
Philippe EMMANUEL
Eric GIRARDIN
Joël GIRAUD
Yannick HAURY
Laurence HEYDEL
GRILLERE

Loïc KERVRAN
Brigitte KLINKERT
Stéphanie KOCHERT
Luc LAMIRAULT
Jean-Charles
LARSONNEUR
Sandrine LE FEUR
Didier LE GAC
Pascal LECAMP
Didier LEMAIRE
Lise MAGNIER
Sandra MARSAUD
Sophie METTE

Nicolas PACQUOT
Sophie PANONACLE
Patrice PERROT
Philippe PRADAL
Richard RAMOS
Rémy REBEYROTTE
Philippe SOREZ
Stéphane TRAVERT
Corinne VIGNON
Lionel VUIBERT



Monsieur Christophe BECHU
Ministre de la Transition écologique
et de la Cohésion des Territoires
246, boulevard Saint-Germain
75007 Paris, France

À Paris, le 24 octobre 2023

Objet : Responsabilité élargie des producteurs (REP) dans le secteur du bâtiment

Monsieur le Ministre, 

Après avoir été sollicités par la Fédération nationale du bois (FNB), nous nous permettons de vous alerter sur la mise en application de la filière de Responsabilité élargie des producteurs pour les Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB).

Le Gouvernement, par votre biais, promeut une progression de 50% des volumes de bois pour le bâtiment à l'horizon 2035, et entend mener une politique de valorisation de la forêt française. Nous nous réjouissons de ces annonces qui vont dans le bon sens.

Toutefois, les acteurs de la filière bois craignent que la mise en œuvre de la filière REP PMCB ait des conséquences néfastes pour leur activité et engendre une distorsion de concurrence, entre matériaux de construction, au détriment du bois. De surcroît, la filière alerte sur d'inévitables distorsions de concurrence avec les produits importés, la France étant mieux-disante que le reste de l'Union européenne. Et ceci, en l'absence de contrôles.

Les scieurs redoutent que le montant de l'éco-contribution, fixé en suivant le cahier des charges des éco-organismes, entraîne une escalade des prix, à partir de 2024 et jusqu'à 2027, difficilement soutenable pour la filière bois française. Les conséquences de cette hausse sur les comportements d'achat entraîneront logiquement une préférence pour le béton et l'acier, envoyant un signal incohérent avec les objectifs de décarbonation du secteur du bâtiment.

Plus précisément, la FNB exprime ses réserves quant à l'avis aux producteurs, édicté le 10 décembre 2022, qui n'intègre pas les préconisations, jugées pertinentes par la filière, de l'ADEME. L'agence avait plaidé pour que le contributeur soit le dernier acteur industriel ayant transformé ou assemblé les produits et matériaux avant-vente. Or, ce sont les industriels de la première transformation (scieurs, trancheurs, dérouleurs de bois) qui devront s'acquitter de l'écocontribution, alors même qu'ils subissent déjà les frais d'une conjoncture économique difficile.

frederic.descrozaille@assemblee-nationale.fr

Tel : 01.40.63.95.01

126 Rue de l'Université 75007 PARIS



Nous avons également été alertés sur le faible taux de recouvrabilité des éco-contributions, ainsi que sur des comportements de free-riding constatés au sein des quatre éco-organismes agréés. Les acteurs de la filière s'inquiètent de telles pratiques. Ils en appellent naturellement aux ministres concernés pour faire respecter strictement la législation en vigueur, notamment le droit de la concurrence.

Nous exprimons un réel attachement à la filière forêt-bois française, qui contribue à la transition écologique et à la souveraineté industrielle de notre pays. Nous sommes également soucieux du bon respect des objectifs de décarbonation du secteur du bâtiment, en cohérence avec la planification écologique du Gouvernement. Pour cette raison, nous vous prions de bien vouloir prendre en compte les alertes de la Fédération nationale du bois au sujet de la mise en place de la REP PMCB.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, mes plus respectueuses salutations.

Frédéric DESCROZAILLE
Damien ABAD
Éric ALAUZET
Géraldine BANNIER
Thierry BENOIT
Anthony BROSE
Danielle BRULEBOIS
Philippe EMMANUEL
Eric GIRARDIN
Joël GIRAUD
Yannick HAURY
Laurence HEYDEL
GRILLERE

Loïc KERVRAN
Brigitte KLINKERT
Stéphanie KOCHERT
Luc LAMIRAULT
Jean-Charles
LARSONNEUR
Sandrine LE FEUR
Didier LE GAC
Pascal LECAMP
Didier LEMAIRE
Lise MAGNIER
Sandra MARSAUD
Sophie METTE

Nicolas PACQUOT
Sophie PANONACLE
Patrice PERROT
Philippe PRADAL
Richard RAMOS
Rémy REBEYROTTE
Philippe SOREZ
Stéphane TRAVERT
Corinne VIGNON
Lionel VUIBERT